

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 octobre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-10-750 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 octobre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 15.3 Entente de réalisation de travaux mineurs / Construction d'un poste de suppression et de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Hydro-Québec / Autorisation de signature

et en y retirant la mention de l'interdiction limitée d'arrêt de la rue des Asters au point suivant :

- 18.1 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-36 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions d'arrêt et limitation de stationnement / Rues des Asters et Maurice-Richard

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 21 septembre 2020 et séance extraordinaire du 28 septembre 2020

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2020
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Modification au bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Premier amendement / Autorisation de signature
- 5.2 Bail / Lot 1 545 799 / 116, route De Lotbinière / Autorisation de signature
- 5.3 Bail / Lot 4 085 823 / 250, rue Rodolphe-Besner, local 10 / Autorisation de signature
- 5.4 Révocation / Autorisation d'occupation du domaine public / Partie du lot 1 547 013 / 55, route De Lotbinière

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 septembre 2020
- 6.2 Soldes résiduels de règlements d'emprunt fermés

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Pompier
 - 7.3 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Déneigement / Autorisation de signature
 - 7.4 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Conseillère en acquisition de talents
 - 7.5 Service de sécurité incendie / Promotion / Capitaine aux opérations
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020 / Remboursement
 - 10.2 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2020 / Remboursement
 - 10.3 Association de baseball La Presqu'Île / Inscriptions saison 2020 / Remboursement
 - 10.4 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Achat de patins / Aide financière
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Entente / Société canadienne de la Croix-Rouge / Services aux sinistrés / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Circulation / Ajouts et retrait / Arrêts obligatoires / Rue des Floralies
 - 13.2 Convention d'entente / Concession de services alimentaires du « casse-croûte » de l'aréna municipal / Autorisation de signature
 - 13.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-21 / Fourniture de luminaires DEL
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Financement / Frais satellites de contrôle qualitatif et ordres de changement / Appel d'offres n° 401-110-20-49 / Aménagement du parc Pierre-Mercure
 - 15.2 Ordre de changement n° 22 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
 - 15.3 Entente de réalisation de travaux mineurs / Construction d'un poste de suppression et de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Hydro-Québec / Autorisation de signature
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 septembre 2020
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 septembre 2020
 - 16.5 Dérogation mineure / 264, chemin des Chenaux / Véranda en cour avant / Lot 5 305 982 / Zone H1-225 / CCU n° 20-09-110
 - 16.6 Dérogation mineure / 89, rue Adèle / Stationnement en arc de cercle / Lot 1 546 397 / Zone H1-532 / CCU n° 20-09-111

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-36 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction d'arrêt et limitation de stationnement / Rue Maurice-Richard
- 18.2 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1271-05 / Comité consultatif d'urbanisme / Disposition relative à la désignation du secrétaire
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1692-07 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Modification de méthodes de déneigement
- 18.5 Adoption avec changement / Règlement d'emprunt n° 1799 / Acquisition du lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles
- 18.6 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages Communautaire / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages Communautaire / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-10-751 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 celui de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-10-752 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2020

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 28 septembre 2020 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

20-10-753 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

20-10-754 Modification au bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Premier amendement / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-541 autorisant la conclusion d'un bail entre la Ville et L'Express de Ste-Anne inc. pour la location d'un espace commercial situé au 132, route De Lotbinière (lot 1 545 780), lequel prend fin le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la préparation des plans et devis relatif à la construction d'une caserne incendie sur le lot 1 545 809 situé sur la route De Lotbinière débutera sous peu et que la durée du projet est réévaluée à 36 mois;

CONSIDÉRANT que le début des travaux de construction initialement prévu au printemps 2020 a été reporté au printemps 2021 et qu'il y a lieu de prolonger la durée du bail pour une période de 16 mois;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un premier amendement au bail avec L'Express de Ste-Anne inc. afin de prolonger de 16 mois la période de location, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2022, et ce, pour un loyer de base mensuel de 6 775,50 \$ et les taxes applicables mensuellement de 785 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-10-755 Bail / Lot 1 545 799 / 116, route De Lotbinière / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de démolition et construction de la caserne De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que la préparation des plans et devis débutera sous peu et que la durée du projet est évaluée à 36 mois;

CONSIDÉRANT que le début des travaux de construction est prévu au printemps 2021;

CONSIDÉRANT l'importance de louer un emplacement afin que le personnel du Service de sécurité incendie soit relocalisé à proximité du 132, route De Lotbinière, immeuble loué pour l'entreposage des véhicules d'incendie et des équipements;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un bâtiment au 116, route De Lotbinière lequel est situé à proximité des lieux et propice aux fins susmentionnées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec 9361-6399 Québec inc. d'une durée initiale de 18 mois, commençant le 1^{er} décembre 2020 et se terminant le 31 mai 2022, avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une durée de trois mois chacune, pour la location, à des fins institutionnelles, d'un espace de bureaux située au 116, route De Lotbinière (lot 1 545 799), et ce, pour un loyer de base mensuel de 2 000 \$, les taxes applicables mensuellement de 305,16 \$ et la possibilité d'effectuer des améliorations locatives pour une somme maximale de 25 000 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-10-756 Bail / Lot 4 085 823 / 250, rue Rodolphe-Besner, local 10 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le besoin de relocaliser les employés de l'unité – Bâtiments du Service des travaux publics et une solution d'entreposage pour d'autres services;

CONSIDÉRANT la disponibilité du local 10 du bâtiment situé au 250, rue Rodolphe-Besner et que ce dernier est propice aux fins susmentionnées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec 9358-9547 Québec inc. d'une durée de 24 mois, débutant le 1^{er} octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022, avec une option de renouvellement de deux ans, pour la location du local 10 situé au 250, rue Rodolphe-Besner (lot 4 085 823), et ce, pour un loyer de base mensuel de 2 240 \$, taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-10-757 Révocation / Autorisation d'occupation du domaine public / Partie du lot 1 547 013 / 55, route De Lotbinière

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-827 autorisant la conclusion, avec 9174-4243 Québec inc., d'une entente d'occupation temporaire du domaine public sur une partie du lot 1 547 013, laquelle a été conclue le 18 septembre 2019;

CONSIDÉRANT le défaut de 9174-4243 Québec inc. de procéder, au plus tard le 1^{er} mai 2020, à l'exécution des travaux d'aménagement prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la partie actuellement occupée par 9174-4243 Québec inc. est incluse au plan de réaménagement de la route De Lotbinière et sera requise lors de l'exécution des travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit révoquée l'autorisation d'occupation du domaine public prévue à l'entente susdite;

QU'un délai de sept jours soit accordé à 9174-4243 Québec inc. pour y retirer tous ses véhicules et biens.

« ADOPTÉE »

20-10-758 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 septembre 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 septembre 2020 totalisant un montant de 4 446 612,41 \$.

20-10-759 Soldes résiduaire de règlements d'emprunt fermés

CONSIDÉRANT que la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au rapport annexé à la recommandation du trésorier datée du 18 septembre 2020, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés audit rapport pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements identifiés au rapport annexé à la recommandation du trésorier datée du 18 septembre 2020 soient modifiés de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « dépense révisée » et « emprunt révisé » du rapport;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du rapport;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du rapport. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés audit rapport;

QUE la Ville informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit rapport ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital; les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » dudit rapport;

QUE la Ville demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés audit rapport;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

« ADOPTÉE »

20-10-760 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 22 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-10-761 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Pompier

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-463;

CONSIDÉRANT la demande de M. Gabriel Robidoux, pompier à temps complet, de retourner dans ses fonctions de pompier à temps partiel à compter du 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion le 13 avril 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le statut de M. Gabriel Robidoux, pompier à temps complet, soit modifié pour celui de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 21 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-10-762 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Déneigement / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. John McDougall et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-10-763 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Conseillère en acquisition de talents

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-229;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, datée du 25 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Sabrina Lalonde dans son poste de conseillère en acquisition de talents;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lalonde.

« ADOPTÉE »

20-10-764 Service de sécurité incendie / Promotion / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 25 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, datée du 25 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M. Maxime Quesnel, pompier régulier à temps complet, au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 6 octobre 2020, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 1) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Quesnel.

« ADOPTÉE »

20-10-765 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 260 \$ soit remboursée au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 32 athlètes à la saison 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-10-766 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer FC Trois-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 52 120 \$ soit remboursée au Club de soccer FC Trois-Lacs pour les frais d'inscription de 563 athlètes à la saison 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-10-767 Association de baseball La Presqu'Île / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 4 910,50 \$ soit remboursée à l'Association de baseball La Presqu'Île pour les frais d'inscription de 112 athlètes à la saison 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-10-768 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Achat de patins / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au Service des loisirs et de la culture par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs concernant l'achat de patins de vitesse;

CONSIDÉRANT la reprise des activités malgré le contexte actuel de pandémie;

CONSIDÉRANT l'usure de plusieurs paires de patins de l'inventaire de cet organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 600 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour l'achat de patins.

« ADOPTÉE »

20-10-769 Entente / Société canadienne de la Croix-Rouge / Services aux sinistrés / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville relativement aux services d'aide aux sinistrés a pris fin en juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente de services;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une période de trois ans à compter de la date de signature;

QUE soit autorisé le versement de la contribution annuelle pour 2020 au montant de 6 973,23 \$ ainsi que des contributions de 2021 et 2022 selon les montants prévus à l'entente au moment opportun.

« ADOPTÉE »

20-10-770 Circulation / Ajouts et retrait / Arrêts obligatoires / Rue des Floralias

CONSIDÉRANT la demande visant à ajouter un arrêt obligatoire sur la rue des Floralias à l'intersection de la rue des Asters et de la rue des Dahlias;

CONSIDÉRANT qu'il y a des arrêts obligatoires sur la rue des Floralias à l'intersection de la rue des Pivoines décrétés par la résolution 03-06-617;

CONSIDÉRANT que la distance n'est pas suffisante, selon les normes du ministère des Transports, entre les trois intersections pour avoir trois arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT que la nouvelle voie cyclable de la rue des Floralias croise la rue des Dahlias;

CONSIDÉRANT l'inauguration du nouveau tunnel piétonnier et cycliste reliant les rues des Asters et des Muguets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue des Floralias, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Asters;
- sur la rue des Floralias, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Dahlias;

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire sur la rue des Floralias, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Pivoines;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation requise et d'en informer la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-10-771 Convention d'entente / Concession de services alimentaires du « casse-croûte » de l'aréna municipal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions pour la location de la concession de services alimentaires du « casse-croûte » de l'aréna municipal, trois propositions ont été reçues par la suite ouvertes le 24 septembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les propositions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel de propositions n° 403-122-00024;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par Patates & Persil inc., ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, pour la location de la concession de services alimentaires du « casse-croûte » de l'aréna municipal, le tout conformément au document d'appel de proposition n° 403-122-00024;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'entente incluse au document d'appel de propositions 403-122-00024.

« ADOPTÉE »

20-10-772 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-21 / Fourniture de luminaires DEL

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour la fourniture d'équipements d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de luminaires DEL pour l'éclairage de rue dans le cadre du programme de conversion, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 septembre 2020 après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-21;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lumen, division de Sonepar Canada inc., 3665, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture de luminaires DEL, et ce, pour un montant de 53 147,19 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-21;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

20-10-773 Financement / Frais satellites de contrôle qualitatif et ordres de changement / Appel d'offres n° 401-110-20-49 / Aménagement du parc Pierre-Mercure

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-681 autorisant les travaux d'aménagement du parc Pierre-Mercure et octroyant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir une banque monétaire pour couvrir les ordres de changement au contrat et les frais satellites de contrôle qualitatif des matériaux, de surveillance, d'arpentage ou d'expertise spécialisée;

CONSIDÉRANT que ce projet est financé par le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le financement des dépenses précitées afin d'assurer la réalisation de ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 105 000 \$, taxes applicables non comprises, pour couvrir les ordres de changement au contrat et les frais satellites de contrôle qualitatif des matériaux, de surveillance, d'arpentage ou d'expertise spécialisée;

QUE cette dépense soit financée par le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville et que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus.

« ADOPTÉE »

**20-10-774 Ordre de changement n° 22 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 /
Entrepreneur général / Travaux construction de conduites collectrices
sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare /
Règlement n° 1731**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 22 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 235 146,72 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**20-10-775 Entente de réalisation de travaux mineurs / Construction d'un poste de
surpression et de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine /
Hydro-Québec / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un poste de surpression et de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine;

CONSIDÉRANT qu'une entente est à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville pour l'alimentation de l'installation électrique;

CONSIDÉRANT qu'une entente de réalisation travaux mineurs a été préparée par Hydro-Québec à cet effet et déposée à la Ville le 1^{er} octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier et la directrice du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une entente de réalisation de travaux mineurs à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville dans le cadre du projet de construction d'un poste de surpression et de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine.

« ADOPTÉE »

**20-10-776 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du
9 septembre 2020**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-10-777 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 septembre 2020

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 septembre 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-09-109	264, chemin des Chenaux / Véranda en cour avant / Lot 5 305 982 / Zone H1-225
CCU n° 20-09-112	132, chemin de l'Anse / Enseigne sur poteau / Lot 1 831 553 / Zone H5-105
CCU n° 20-09-113	980, rue Valois, locaux 140 et 150 / Une enseigne au mur de façade, une enseigne sur pylône communautaire et cinq enseignes directionnelles au mur arrière / Lot 4 768 861 / Zone I2-651

« ADOPTÉE »

20-10-778 Dérogation mineure / 264, chemin des Chenaux / Véranda en cour avant / Lot 5 305 982 / Zone H1-225 / CCU n° 20-09-110

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 264, chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-09-110 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 264, chemin des Chenaux, afin d'autoriser une véranda en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise les vérandas en cours latérales et arrière seulement.

« ADOPTÉE »

20-10-779 Dérogation mineure / 89, rue Adèle / Stationnement en arc de cercle / Lot 1 546 397 / Zone H1-532 / CCU n° 20-09-111

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 89, rue Adèle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-09-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 89, rue Adèle, afin d'autoriser un stationnement en arc de cercle sur un lot ayant une superficie de 735,8 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.16.1.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 2 000 mètres carrés pour un tel stationnement, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les frais afférents aux travaux de l'emprise publique soient à la charge du requérant;
- qu'un aménagement paysager soit fait dans la superficie restante de la cour avant.

« ADOPTÉE »

20-10-780 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-36 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction d'arrêt et limitation de stationnement / Rue Maurice-Richard

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1694-36 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction d'arrêt et une limitation de stationnement sur la rue Maurice-Richard et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-10-781 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1755 a été déposé à une séance tenue le 21 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1755 intitulé :

« Règlement autorisant, dans le cadre du projet de Pôle municipal, la construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes, sur le lot 4 559 873 et décrétant une dépense de 39 160 000 \$ et un emprunt de 32 660 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

20-10-782 Adoption / Règlement n° 1271-05 / Comité consultatif d'urbanisme / Disposition relative à la désignation du secrétaire

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1271-05 a été déposé à une séance tenue le 21 septembre 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1271-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 afin d'actualiser la disposition relative à la désignation du secrétaire ».

« ADOPTÉE »

20-10-783 Adoption / Règlement n° 1692-07 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Modification de méthodes de déneigement

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1692-07 a été déposé à une séance tenue le 21 septembre 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1692-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1692 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville afin de modifier certaines méthodes de déneigement ».

« ADOPTÉE »

20-10-784 Adoption avec changement / Règlement d'emprunt n° 1799 / Acquisition du lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles

Le greffier mentionne l'objet du règlement, le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1799 a été déposé à une séance tenue le 21 septembre 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1799 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 1 675 398 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 511 660 \$ à ces fins »

soit adopté avec le changement suivant :

- augmentation du montant de la dépense et de l'emprunt pour refléter le coût réel des frais de notaire de 1 627,93 \$ qui était estimé à 850 \$;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

20-10-785 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages Communautaire / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1743-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-10-786 Avis de motion / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages Communautaire / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques.

20-10-787 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 23 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-10-788 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-10-789 Période de questions – Citoyens

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-10-790 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier